

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 AVRIL 2017 A 20H30**

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Présents : Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, Mme Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ,

Excusés : M. Jean-Pierre BETEND (procuration à M. Jean-Marc DESVIGNES) M. Florent LAMOISSIERE (procuration à M. Christophe FOURNIER), Mme Anne-Sophie PESSAY (procuration à M. Gilbert COLLINI).

Citoyens d'honneur présents: Mmes Nathalie DELOCHE, Morgane DESVIGNES et Katia RISSE ; M. Gilles MAISTRE.

Citoyens d'honneur excusés: M. Marcel BURNIER.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme PERILLAT-CHARLAZ Christiane, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

LES PERSONNES TIREES AU SORT SONT : Mme Elodie LANTELME, M. Alexandre VIX, Mme Isabelle BISSIAU, M. Sébastien CHAPOTOT, M. Cédric GOY et M. Yann THIBOUT.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL.

M. Le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PADD : IL S'AGIT D'UN DEBAT AUTOUR DE CE PROJET, PREALABLEMENT A LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC.

Le 15 Mars 2015, après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de reprendre l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le PADD doit exprimer les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme qui concernent l'organisation du territoire communal dans sa globalité.

M. Ange SARTORI, du cabinet Agence des Territoires, mandaté pour la réalisation du PLU, intervient alors en réunion de conseil, à la demande de M. le Maire, afin de présenter ce document.

Trois enjeux majeurs ont été identifiés dans le diagnostic.

1- Le renforcement et l'organisation de la vie de proximité au profit de la qualité de vie des habitants actuels et futurs, et d'un fonctionnement plus "soutenable";

2-Le confortement de la vie économique dans toutes ses composantes et l'accompagnement des mutations en cours au profit de la vie et de l'animation de la commune et du territoire de la CCVT;

3- La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager.

A l'appui de ces enjeux, un objectif général est retenu pour le futur de la commune :

"ENTREMONT: un cadre montagnard à valoriser comme village de la vallée du borne"

Pour atteindre cet objectif, deux orientations générales sont déterminées:

-Axe 1 : Œuvrer pour le confortement de la vie et du lien social au village :

Conforter la vie et l'animation du village, soutenir une économie de proximité, maîtriser le développement de l'urbanisation au profit de l'emploi et de l'animation de la commune.

-Axe 2 : Préserver et valoriser le cadre de vie dans toutes ses composantes, facteur de qualité de vie et d'attractivité pour la commune :

Préserver le cadre environnemental de la commune, maîtriser l'évolution du paysage, afin de sauvegarder le caractère rural et montagnard d'Entremont.

Plusieurs réflexions sont évoquées lors du débat :

- la pertinence de s'engager sur des projets structurants en terme d'habitat intermédiaire et collectif
- la nécessité d'assurer la pérennité de l'activité agricole
- l'envie d'améliorer l'aspect visuel des entrées de village
- l'obligation de limiter la consommation de l'espace en confortant le chef-lieu et ses abords
- l'intérêt de réfléchir sur la réalisation ou pas d'un assainissement collectif, avec la perspective de la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement par les communautés de communes en 2020
- la volonté de préserver notre patrimoine bâti, historique et paysager qui fait l'attractivité du village
- le souhait de soutenir l'activité artisanale dans le village

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal considère que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est suffisamment abouti pour être mis à la concertation avec le public.

Les documents seront mis à la disposition de tous en mairie et une réunion publique aura donc lieu le 18 mai.

3) QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux d'aménagement autour du pont du chef-lieu vont débuter le 10 mai.

La séance est levée à 22h05.

A Entremont, le 27 avril 2017

Le Maire,
Christophe FOURNIER,

